
NOTIFICATION

CBN/2014/21

Cancellations effected for some of the goods and services at the request of an Office of origin in accordance with Article 6(4) of the Agreement or Article 6(4) of the Protocol.

Registration number **1 130 291** (KLS)

Goods and Services Classes 18 and 25 are canceled; the other classes remain unchanged.

Facts and decisions Basic application No. 1039-2011 has been subject to a partial ceasing of effect. The effective date is April 15, 2013.

*Date of recordal
in the International Register* May 20, 2014

NOTIFICATION

CBN/2014/21

Radiations effectuées pour une partie des produits et services à la demande d'un Office d'origine, selon l'article 6.4) de l'Arrangement ou l'article 6.4) du Protocole.

Numéro d'enregistrement **1 130 291** (KLS)

Produits et services Les classes 18 et 25 sont radiées; les autres classes restent inchangées.

Faits et décisions La demande de base n° 1039-2011 a fait l'objet d'une cessation partielle des effets. La date d'effet est le 15 avril 2013.

*Date d'inscription
au registre international* 20 mai 2014

NOTIFICACIÓN

CBN/2014/21

Cancelaciones efectuadas para algunos de los productos y servicios a petición de una Oficina de origen, de conformidad con el Artículo 6.4) del Arreglo o el Artículo 6.4) del Protocolo.

Registro internacional **1 130 291** (KLS)

Productos y servicios Se suprimen las clases 18 y 25., no se han introducido cambios en las demás clases.

Hechos y decisiones La solicitud de base n.º 1039-2011 ha sido objeto de una cesación parcial de los efectos, con fecha de entrada en vigor de 15 de abril de 2013.

*Fecha de inscripción
en el Registro Internacional* 20 de mayo de 2014

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

CESSATION DES EFFETS DE LA DEMANDE DE BASE, DE L'ENREGISTREMENT QUI EN EST ISSU OU DE L'ENREGISTREMENT DE BASE

Notifiée au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
conformément à la règle 22.1)a) ou c) du Règlement d'exécution commun à l'Arrangement et
au Protocole de Madrid

I.	Office qui émet la notification : Office de la propriété industrielle de la République slovaque Švermova 43 974 04 Banská Bystrica Slovaquie
II.	Numéro de l'enregistrement international : 1 130 291
III.	Nom du titulaire (ou toute autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) : KELLYS BICYCLES s. r. o.
IV.	☒ La notification est envoyée conformément à la règle 22.1)a) ☐ La notification est envoyée conformément à la règle 22.1)c)
V.	Faits et décisions qui ont une incidence sur la demande de base, sur l'enregistrement qui en est issu ou sur l'enregistrement de base : ☒ ne résultant pas d'une action intentée par un tiers La demande de base N° 1039-2011 a été partiellement rejetée avant la fin de la période de cinq ans, par décision de l'Office de la Propriété industrielle de la République slovaque datée du 15/04/2013 qui est devenue définitive le 22/04/2013. ☐ résultant d'une action intentée par un tiers : ☐ une opposition à la demande de base ☐ une demande de révocation de l'enregistrement de base ou de l'enregistrement issu de la demande de base ☐ une demande d'invalidation de l'enregistrement de base ☐ une demande de radiation de l'enregistrement de base ou de l'enregistrement issu de la demande de base ☐ autre (veuillez préciser) :

VI.	☐ Ces faits et décisions ont une incidence à l'égard de tous les produits et/ou services
VII.	Ces faits et décisions ont une incidence à l'égard de certains des produits et/ou services¹ : Indiquer la liste des produits et/ou services concernés : Produits et services concerné par le rejet partiel : les classes 18 et 25 sont radiées ; les classes 8, 9, 11, 12 et 21 restent inchangées.
VIII.	☒ La radiation de l'enregistrement international est demandée dans la mesure indiquée à la rubrique VII
IX.	Date à partir de laquelle les faits et décisions indiqués produisent leurs effets sur l'enregistrement international: 31/05/2012
X.	Signature ou sceau officiel de l'office qui émet la notification :   Stanislava Koprdová Département des marques et des dessins et modèles industriels